

Faire une demande d'asile LGBTI au Canada

INTRODUCTION

Si vous êtes victime de persécution, de violence ou de menaces parce que vous êtes lesbienne, gai, bisexuel, transsexuel, transgenre ou intersexe (LGBTI) ou parce que d'autres vous perçoivent comme tel, et vous envisagez de chercher asile au Canada - ce guide est destiné à fournir des informations sur ce qui est nécessaire pour faire une demande d'asile au Canada.

Avez-vous été attaqué, menacé ou persécuté sur la base de votre orientation sexuelle ou identité sexuelle? Les droits de la personne fondamentaux vous ont-ils été refusés? Votre pays de résidence est-il incapable de vous protéger ou refuse-t-il de le faire? Conformément au droit international, le Canada peut vous protéger. Depuis 20 ans, le Canada a accordé l'asile aux gens qui font face à de la persécution fondée sur leur orientation sexuelle ou leur identité sexuelle.¹

CONSEILS POUR LES PERSONNES LGBTI QUI CHERCHENT L'ASILE AU CANADA

1. DANS VOTRE PAYS D'ORIGINE

- Le processus d'obtention du statut de réfugié au Canada est complexe. Environ la moitié des LGBTI demandeurs d'asile au Canada ont échoué et risquent d'être retournés dans leur pays d'origine.
- Quitter votre pays d'origine pour chercher asile au Canada peut causer d'importants stress mentaux, des coûts financiers et des risques physiques.
- Si vous quittez votre pays et que vous y retournez pendant le processus de demande d'asile, vous pourriez devoir expliquer pourquoi vous êtes retourné dans un pays où vous ne vous sentez pas en sécurité.
- Les nouveaux arrivants au Canada peuvent trouver la vie extrêmement difficile, même après l'acceptation de leur demande d'asile. Les réfugiés font face à des obstacles pour trouver un logement, aller à l'école, d'obtenir la reconnaissance de l'accréditation éducative ou professionnelle, ou trouver un emploi. Les différences linguistiques et culturelles, la pauvreté, le travail à faible rémunération et la discrimination ont tous une influence sur la qualité de vie pour les gens qui viennent au Canada à titre de réfugiés. Il existe des organisations qui peuvent fournir un appui et des ressources pratiques, mais

¹ L'information présentée dans ce document n'est fournie qu'à titre d'indication. Il n'est pas un substitut à un avis juridique indépendant. Ne peut être considéré ni comme faisant autorité, ni absolu. Le processus de demande d'asile est complexe et en constante évolution, sans aucune garantie de succès. Les demandeurs d'asile devraient demander un avis juridique indépendant lorsque c'est possible. Rien dans le présent document ne devrait être utilisé pour encourager, aider, encourager ou tolérer toute activité illégale, y compris l'entrée illégale au Canada.

- même avec l'aide, présenter une demande d'asile et vivre dans un nouveau pays est extrêmement difficile.
- **Les échéanciers varient.** L'intégralité du processus d'asile peut prendre aussi peu que six semaines, ou plusieurs mois.
- Renseignez-vous sur le processus d'asile au Canada. Les ressources suivantes fournissent des informations détaillées sur ce à quoi s'attendre au cours du processus de demande d'asile, y compris les échéanciers :
 - **Un guide général sur le processus d'asile :**
www.irb-cisr.gc.ca/Eng/RefClaDem/Pages/ClaDemGuide.aspx
Pour les informations en français, cliquer Français au coin supérieur droit de la page.
 - **Un organigramme visuel du processus**
<http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/key-timelines-c-31.pdf>
 - **Comment vous préparer pour votre audience :**
refugeehearing.cleo.on.ca/before-your-hearing/
<http://www.kinbrace.ca/ready-guide/>
 - **Une explication du nouveau système de réfugié au Canada (y compris les chronologies) :** www.fcjrefugeecentre.org/wp-content/uploads/2012/12/Claiming-Refugee-Protection-Under-the-New-System-.pdf
- Avant de voyager au Canada, déterminer si vous provenez d'un « pays d'origine désignée » (www.cic.gc.ca/english/refugees/reform-safe.asp). Les demandeurs d'asile provenant de ces pays peuvent avoir plus de difficulté à recevoir la protection de réfugié en raison de chronologies plus courtes et moins d'options dans leur demande.
- Si vous avez vécu avec un partenaire de même sexe ou de sexe opposé pour au moins un an, vous serez reconnu comme conjoint de fait au Canada dans votre demande d'asile. Si vous voyagez au Canada, laissant votre partenaire derrière vous pour qu'il vous rejoigne plus tard, vous devez mentionner votre partenaire et vos enfants, si le cas s'applique, dans votre demande d'asile, afin qu'ils puissent vous rejoindre plus tard si votre demande est acceptée.
- Consulter un avocat le plus rapidement possible. Les avocats ne peuvent aider les gens à quitter leur pays ou à obtenir des documents de voyage vers le Canada. Toutefois, certains avocats fourniront des informations et un avis juridique sur votre cas par courriel. Les organisations énumérées ci-dessous peuvent fournir des recommandations.
- Vous aurez besoin de témoigner et de fournir de la preuve sur deux aspects de votre demande d'asile :

que vous craignez la persécution, et

que cette persécution est fondée sur votre orientation ou l'identité sexuelle véritable ou perçue.

- Les documents aideront à appuyer votre demande. S'il est sécuritaire de le faire, obtenez de la documentation à l'appui de votre demande avant de quitter votre pays

d'origine. Les documents officiels ou certifiés sont préférables, mais ne sont pas requis. Les documents suivants peuvent vous aider à appuyer votre demande :

- la documentation des organisations de LGBTI ou droits de la personne dans votre pays d'origine ou dans la région environnante, vérifiant votre engagement avec la communauté de LGBTI ou vérifiant que vous avez souffert de persécution en raison de votre orientation ou votre identité sexuelle
 - des lettres d'amis et de membres de la famille qui confirment votre identité de LGBTI et l'abus auquel vous auriez avoir pu faire face.
 - des lettres de vos partenaires romantiques ou sexuels passés qui confirment vos relations
 - les dossiers de police ou les rapports d'incidents de violence ou de harcèlement
 - Dossiers médicaux des blessures subies à la suite de violence anti-LGBTI
 - registres d'emploi et registres scolaires
- **Il peut être dangereux d'obtenir ou de voyager avec ces documents!** Ne pas essayer d'apporter ces documents au Canada si cela vous met en danger. S'il est sécuritaire de le faire, et que vous en avez la capacité, demandez à des amis ou à des membres de la famille de poster ces documents pour vous après votre arrivée au Canada. Inclure les enveloppes des documents envoyés par la poste (ou copies des enveloppes) avec votre demande, car le cachet postal indiquera la date. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez également créer des copies électroniques des documents et vous les envoyer par courriel, ou les archiver en ligne en toute sécurité.

2. ARRIVER AU CANADA

- Si possible, arrivez au Canada directement de votre pays d'origine. Si vous voyagez par un autre pays, par exemple les États-Unis, vous ne pourrez pas faire une demande d'asile à une frontière canadienne. Il y a quelques exceptions à cette loi; par exemple, les gens qui ont de la famille proche vivant au Canada peuvent faire une demande d'asile à une frontière canado-américaine.
- Si possible, il se peut que vous préférerez faire votre demande d'asile à Toronto, Montréal ou Vancouver. Ces villes ont les services de réfugié les mieux adaptés aux LGBTI, de même que des communautés solidaires des LGBTI.
- Les demandeurs d'asile doivent réclamer le statut de réfugié dès leur entrée au Canada, à moins qu'ils n'aient d'autres moyens légaux d'entrer (par exemple un visa d'étudiant, visa professionnel, visa de touriste, etc.). Toutefois, ces documents de voyage peuvent être difficiles à obtenir. Si vous n'avez pas un de ces documents, vous devrez demander l'asile à votre port d'entrée (par exemple, dans l'aéroport).
- **Il est important de dire à l'officier d'immigration la raison pour laquelle vous avez besoin de faire une demande d'asile.** Si vous êtes mal à l'aise de discuter de votre orientation ou de votre identité sexuelle, vous pouvez demander une salle d'entrevue

privée. Vous pouvez aussi demander un interprète. Au Canada, les interprètes doivent garder vos informations privées et confidentielles.

- Si vous pouvez entrer au Canada légalement sans demander l'asile (par exemple le visa d'étudiant, visa professionnel, visa de touriste, etc.), vous pouvez faire une demande « intérieure » plus tard à un bureau du gouvernement.
 - L'avantage de faire une demande « intérieure » est que vous avez plus de temps pour trouver un avocat et préparer votre cause.
 - Toutefois, attendre plus que quelques jours entre votre entrée au pays et votre demande « intérieure » peut nuire à votre demande. Vous devriez trouver un avocat, ou une organisation LGBTI sympathisante qui peut vous en recommander un (voir ci-dessous), le plus tôt possible.

3. DÉTENTION

- Les services frontaliers du Canada peuvent détenir les demandeurs d'asile seulement s'il y a des problèmes d'identité ou de sécurité :
 - Les gens qui arrivent sans les documents d'identité appropriés peuvent être détenus jusqu'à ce que leur identité puisse être vérifiée.
 - Si les officiers d'immigration ont des inquiétudes quant à la sécurité, les demandeurs d'asile peuvent être détenus.
- Si vous êtes détenu, souvenez-vous que de demander l'asile n'est pas un crime. Même en détention, vous avez des droits :
 - Vous devriez recevoir les documents administratifs afin de commencer votre demande d'asile.
 - Vous pouvez demander d'appeler l'aide juridique et demandez un avocat spécialisé en droit des réfugiés.
 - Vous rencontrerez un avocat appelé un « avocat de service » qui vous représente. Les avocats de service pourraient ne pas connaître les droits des réfugiés, mais ils peuvent pouvoir vous mettre en lien avec un avocat spécialisé en droit des réfugiés.
 - Dans quelques endroits au Canada, il y a des centres de détention spécifiquement pour la détention d'immigration. Dans d'autres endroits, les demandeurs d'asile sont retenus dans les prisons régulières. Dans chacun des cas, **le gouvernement doit protéger votre sécurité lors de la détention.**
 - Les transgenres devraient être détenus conformément à leur propre identité sexuelle, si c'est ce qu'ils souhaitent.
 - Les cellules de détention séparées pourraient être utilisées si ceci est l'option la plus sûre.
 - Votre identité comme LGBTI devrait être respectée, et ne pas être utilisée à des fins discriminatoires contre vous.
 - Si vous rencontrez la résistance des officiers de détention, faites du mieux que le pouvez pour documenter votre expérience, et informer un avocat si possible.

4. ABRITER ET SOUTENIR

- Si vous n'avez nulle part où habiter en arrivant au Canada, il y a des refuges pour sans-abris gratuits dans la plupart des grandes villes canadiennes. Les organisations énumérées plus bas peuvent vous aider à trouver un refuge temporaire. À Toronto et Vancouver, vous pouvez appeler la Croix-Rouge canadienne à partir de l'aéroport pour trouver refuge pour la première nuit et d'autres informations. (Programme « Premier contact », voir plus bas pour les numéros de téléphone).
- **Contactez les organisations communautaires sympathisantes aux LGBTI le plus tôt possible** (voir ci-dessous). Ces organisations peuvent vous aider à vous impliquer dans les groupes locaux de LGBTI, les activités sociales et le travail bénévole. Les photos ou les lettres qui montrent que vous participez aux événements de communauté LGBTI au Canada peuvent être utilisées comme preuve soutenant votre identité de LGBTI. Ces groupes peuvent aussi vous aider à trouver un avocat, de même qu'un logement, des soins de santé, des services d'éducation et d'emploi qui sont sympathisants aux LGBTI.
- **Trouver un avocat.** Avoir un avocat améliore de manière significative vos chances d'obtenir l'asile. Les organisations communautaires énumérées plus haut peuvent vous aider à localiser un avocat dans votre secteur qui connaît les problèmes des réfugiés LGBTI.
- **Faire une demande d'aide juridique.** L'aide juridique est un programme qui vous peut aider à payer des services juridiques si vous n'avez pas d'économies ou de revenus. Les demandeurs d'asile sont éligibles à l'aide juridique dans la plupart des endroits au Canada. Il y a des limites quant aux sommes ou aux services que vous pouvez recevoir de l'aide juridique.
- Cherchez les services de soins de santé ou de santé mentale.
 - Les demandeurs d'asile au Canada peuvent obtenir certains services de santé à très peu de frais ou gratuitement.
 - Enregistrez-vous auprès d'un médecin de famille ou le centre de santé communautaire. Les grandes villes canadiennes ont des cliniques de santé mieux adaptées aux réfugiés. Si vous trouver un médecin prend du temps, vous pouvez aller dans une clinique sans rendez-vous.
 - La persécution dans votre pays d'origine ou le stress de voyager au Canada pourrait avoir affecté votre santé mentale et physique. Il arrive très souvent que les gens se sentent anxieux ou angoissés après avoir été victimes de violence et avoir quitté leurs pays. Parlez au médecin de toutes les inquiétudes que vous avez concernant la santé mentale ou émotionnelle (par exemple les difficultés à dormir, problèmes de concentration, les cauchemars). Le médecin pourrait vous fournir du soutien ou vous mettre en lien avec d'autres services.
 - Les semaines avant l'audience peuvent être très difficiles émotionnellement. Travailler avec un médecin, un thérapeute, un psychologue ou un autre fournisseur de services de santé peut vous aider à vous en sortir durant cette période difficile.
 - Vos dossiers médicaux peuvent aussi servir de preuve pendant le processus de demande. Assurez-vous de mentionner à votre médecin toutes blessures ou les maladies en lien avec la violence ou au traumatisme dont vous avez souffert

dans votre pays d'origine. Décrivez à votre médecin tout changement de votre état de santé mentale. Les dossiers de santé au Canada sont privés et confidentiels. Ceci signifie que seuls les gens à qui vous donnez la permission peuvent les lire.

- **Au Canada, il est illégal de discriminer sur la base de l'orientation sexuelle.** L'identité sexuelle est aussi couverte dans certaines législations, bien qu'elle ne soit pas entièrement protégée. Tous les services publics, y compris tous les fournisseurs de soins de santé, devraient vous traiter avec respect. Toutefois, les fournisseurs de services pourraient ne pas avoir eu une formation sur les problèmes de LGBTI et leurs attitudes peuvent varier. Les organisations locales de LGBTI (voir ci-dessous) peuvent vous référer aux services de soins de santé mieux adaptés aux LGBTI.
- Comme demandeur d'asile, si vous avez besoin d'argent pour vivre, vous pourriez obtenir de l'assistance sociale. Le montant est faible, et couvre les frais de subsistance de base. Par exemple, par Ontario au travail, le montant de base est de 626 \$ par mois.
- La plupart des villes ont des banques alimentaires ou des coopératives alimentaires avec de la nourriture gratuite ou à faible coût.
- **Vous pouvez faire une demande de permis de travail.** Les demandeurs d'asile n'ont pas à payer de frais pour un permis de travail. Les organismes de règlement peuvent vous aider avec la demande. Toutefois, les gens provenant des pays d'origine désignés (voir ci-dessus) ne peuvent pas faire une demande de permis de travail.

5. PENDANT LE PROCESSUS DE DEMANDE

- Mentionnez votre orientation ou votre identité sexuelle à votre avocat le plus tôt possible, afin que votre demande puisse être précise dès le début. Au Canada, la plupart des avocats sont favorables aux droits des LGBTI; toutefois, assurez-vous de demander à votre avocat s'il a de l'expérience dans la préparation de demandes d'orientation ou d'identité sexuelle. S'ils n'en n'ont pas, demandez-leur s'ils peuvent vous en recommander un qui en fait. Si vous avez de la difficulté avec votre avocat, demandez aux organismes communautaires énumérés ci-dessous pour du soutien, ou vous aider à trouver un nouvel avocat.
- Si un changement quelconque se produit durant le processus de demande (par exemple, vous découvrez de nouvelles informations qui soutiennent votre demande) dit votre avocat tout de suite. Le plus tôt vous informez les officiers de changements à votre demande, plus vous risquez d'obtenir une décision juste.
- Le processus de demande d'asile peut être très stressant. Vous pourriez devoir fournir des détails au sujet de votre vie qui sont personnels et difficiles. Au Canada, les officiers sont légalement tenus de respecter votre bien-être. N'ayez jamais peur de faire connaître votre malaise à votre avocat ou aux officiers. Si le processus s'avère très stressant, chercher les soins de santé mentale par le biais des organisations énumérées ci-dessous.
- Trouver un sentiment de communauté et d'appartenance au Canada peut être très bénéfique pour la gestion du stress et des défis liés à la demande d'asile. Il y a des programmes sociaux, organisations confessionnelles ou spirituelles et les groupes de soutien de nouveaux LGBTI où vous pouvez rencontrer d'autres personnes vivant des

situations similaires (voir ci-dessous). Vous pouvez préférer d'entrer en contact avec les membres de votre association nationale, ethnique ou culturelle, s'il est sécuritaire de le faire. Quelle que soit votre préférence, il existe des options.

6. APRÈS QUE VOTRE DEMANDE D'ASILE AIT ÉTÉ ACCEPTÉE OU REFUSÉE

- Si votre demande d'asile est acceptée
 - Les organismes communautaires énumérés à la page 7 fournissent du soutien aux nouveaux arrivants LGBTI au Canada, y compris des informations et/ou services pour aider avec le logement, les soins de santé, l'emploi et l'éducation.
 - Il existe certains programmes pour aider les nouveaux arrivants à trouver du travail dans les professions dans lesquelles ils ont été formés; cependant, de nombreux obstacles peuvent être rencontrés pour faire cela.
 - Vous pourrez faire une demande du statut de résident permanent et éventuellement de la citoyenneté canadienne.
- Si votre demande d'asile est refusée
 - Les demandes des LGBTI sont souvent mal comprises par les décideurs, et font souvent appel avec succès. Si votre demande est rejetée, discuter de la possibilité d'aller en appel avec votre avocat. Assurez-vous que votre avocat est informé des récentes décisions de la Cour fédérale concernant des demandes d'asile des LGBTI. Voir la fiche de renseignements « Lesbian and Gay Refugee Issues: A Review of Federal Court Jurisprudence ». (<http://envisioninglgbt.blogspot.ca/p/publicationsresources.html>).
 - Deux autres options sont une demande fondée sur des « motifs d'ordre humanitaire » et « l'examen des risques avant renvoi ». Aucune de ces options n'est disponible avant un an après le refus de la demande d'asile. Discutez de ces options avec votre avocat pour voir si elles sont appropriées pour vous.
- Sans tenir compte du succès ou du refus de votre demande, le processus d'asile peut être très stressant. Souvent, l'impact n'est ressenti que les mois ou les années suivantes. Les organismes communautaires ci-dessous peuvent vous aider à vous mettre en lien avec des professionnels pour vous aider à gérer cette tension.
- Au Canada, tous les fonctionnaires, ainsi que de nombreux fournisseurs de services privés (y compris les employeurs et les propriétaires), sont tenus par la loi de respecter les droits de la personne de tous les citoyens. **Cela signifie qu'ils ne peuvent pas vous refuser des services ou vous traiter différemment selon votre orientation ou identité sexuelle.** Si vous soupçonnez un traitement inéquitable ou discriminatoire, il y a des organismes qui vous aideront à protéger vos droits (par exemple
- Chaque province a une Commission des droits de la personne qui entend des plaintes des droits de la personne et dont le mandat est de protéger les droits de la personne de ses habitants).

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DESSERVANT LES DEMANDEURS D'ASILE LGBTI

Vous trouverez ci-dessous une liste de certains des organismes communautaires qui desservent des demandeurs d'asile LGBTI à Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver. Pour plus d'informations et connaître les autres agences dans toutes les provinces à travers le Canada, veuillez consulter :

- <http://www.settlement.org> (Ontario)
http://www.settlement.org/sys/faqs_detail.asp?faq_id=4000684 (autres provinces)
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca> (Québec)
- Canadian Council for Refugees/Conseil canadien pour les réfugiés
<http://ccrweb.ca/en/lgbt> (toutes les provinces)

À TRAVERS LE CANADA

- Rainbow Railroad
www.rainbowrailroad.ca
- Iranian Railroad for Queer Refugees
1 416-548-4171
www.irqr.net

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE

- Rainbow Refugee Association of Nova Scotia
1 902-453-6191
rainbowrefugee.ns@gmail.com
rrans.wordpress.com

MONTRÉAL, QUÉBEC

- AGIR (Action LGBTQ avec immigrants et réfugiées)
info@agirmontreal.org
www.agirmontreal.org

TORONTO, ONTARIO

- Croix-Rouge canadienne
1 416-480-2500 ou composer gratuitement le 1 866-902-4993
www.redcross.ca firstcontactontario@redcross.ca
- The 519 Church Street Community Centre
1 416-392-6874 (général)
1 416-355-6787 (services pour nouveaux arrivants)
SettlingIn@the519.org www.the519.org
- Access Alliance Multicultural Health and Community Services
1 416-324-8677
www.accessalliance.ca

- Africans in Partnership Against AIDS
1 416-924-5256
1 416-644-1650
info@apaa.ca
www.apaa.ca
- Alliance for South Asian AIDS Prevention
1 416-599-2727
info@asaap.ca
www.asaap.ca
- Black Coalition for AIDS Prevention
1 416-977-9955
info@black-cap.com
www.blackcap.ca
- Metropolitan Community Church of Toronto
1 416-406-6228
www.mcctoronto.com
refugees@mcctoronto.com
- Parkdale Community Health Centre
1 416-537-2455
www.pchc.on.ca
- Positive Spaces
www.positivespaces.ca

VANCOUVER, Colombie-Britannique

- Croix-Rouge canadienne
1 604-787-8858 ou composer gratuitement le 1 866-771-8858
www.redcross.ca
firstcontactbc@redcross.ca
- Rainbow Refugee Committee
info@rainbowrefugee.ca
www.rainbowrefugee.ca
- QMUNITY
1 604-684-5307
www.qmunity.ca
- Vancouver Association for Survivors of Torture
1 604-299-3539
referrals@vast-vancouver.ca
www.vast-vancouver.ca

REMERCIEMENTS

Écrit par Rohan Sajnani. Ce document est une initiative *d'Envisioning Global LGBT Human Rights* en partenariat avec *Ontario Council of Agencies Serving Immigrants* and *Rainbow Health Ontario* et son soutien.

Un merci spécial à Erika Mulé Gates-Gasse et Nick J. Mulé, coprésidents de l'équipe de recherche du Canada et à Nancy Nicol, chercheuse principale, *Envisioning Global LGBT Human Rights*. De plus, un merci spécial à Sharalyn Jordan, et en terminant merci aux partenaires de l'équipe de recherche du Canada *d'Envisioning Global LGBT Human Rights*.

Ce projet a été rendu possible grâce à Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, Community University Research Alliance Grant (SSHRC/CURA); par Law Foundation of Ontario (LFO); et grâce aux généreuses contributions des partenaires *Envisioning Global LGBT Human Rights*. Les conclusions de cette recherche ne reflètent pas nécessairement les vues du LFO. *Envisioning Global LGBT* est seul responsable du contenu de ce document.

Pour plus d'informations et les ressources produites par *Envisioning Global LGBT Human Rights*, veuillez visiter www.envisioninglgbt.com.

Facebook : www.facebook.com/envisioninglgbthumanrights

Twitter : www.twitter.com/EnvisioningLGBT